Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215600735-20260706-2026_50-DE

Commune de Guémené-sur-Scorff (56160)
Arrondissement de Pontivy

Membres en exercice : 15
Présents : 14
Représentés : 1

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 juin 2026, s'est réuni en séance ordinaire le 6 juillet 2026 à 19 heures 30, en mairie de Guémené-sur-Scorff, sous la présidence de Monsieur Benoît RIVALAN, Maire.

Présents : Monsieur Benoît RIVALAN, Maire, Monsieur Stéphane MAUBIAN, Madame Liliane VAILLANT, Monsieur Sylvain MALANDAIN, Madame Laétitia BENET, Monsieur Ronan ORJUBIN, Monsieur Erwan NEDELLEC, Madame Sylvie PERDRIAU, Monsieur Kévin CAMPION, Monsieur Luc GERARD, Madame Valérie SOPHIE, Monsieur Arthur HANON, Madame Nastasia KEURMEUR

Absentes, excusées : Madame Caroline NEDELLEC (pouvoir à Monsieur Nédellec)

Secrétaire de séance : Monsieur Sylvain MALANDAIN

---

50. Finances locales
Subvention exceptionnelle pour l'école publique Louis Hubert

Monsieur le Maire soumet une proposition de subvention exceptionnelle en faveur de l'école publique Louis Hubert.

L'école a exprimé un besoin particulier en mobilier scolaire, pour la prochaine rentrée : un montant de 600 € est proposé, pour l'acquisition de 4 à 5 meubles (classe Ulis notamment).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**
APPROUVE la proposition de subvention exceptionnelle en faveur de l'école publique.
VOTE un montant de 600 euro pour l'acquisition de mobilier scolaire.

Pour extrait conforme,
Le Maire de Guémené-sur-Scorff,
Monsieur Benoît RIVALAN